

Annexe aux comptes annuels 2002

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses**

Band (Jahr): - **(2002)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Annexe aux comptes annuels 2002.

Remarques concernant les comptes annuels.

0 Généralités

45

Engagements de prévoyance. Les RPC 16 régissent la présentation des incidences économiques des engagements de prévoyance dans les comptes annuels des entreprises, indépendamment de la forme juridique des plans et institutions de prévoyance. Elles obligent donc les entreprises à tenir compte de ces institutions dans leurs états financiers alors que, juridiquement parlant, il n'en découle ni créances ni dettes pour l'entreprise. Les actifs et les dettes des institutions de prévoyance sont réévalués périodiquement. ATAG Libera SA se charge annuellement des calculs RPC 16 pour le compte de la SA CFF selon la méthode «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté). Calculés selon une méthode prospective, les engagements de prévoyance (Projected Benefit Obligations – PBO) relatifs aux assurés actifs correspondent à la valeur actuelle des prestations de prévoyance acquises à la date de clôture, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes ainsi que des probabilités de sortie. Les engagements de prévoyance relatifs aux bénéficiaires de rentes correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours, compte tenu de l'évolution future des rentes. L'engagement total est ensuite mis en parallèle avec la fortune de prévoyance évaluée à sa valeur de marché. En cas d'insuffisance de couverture, le montant passif (report du montant de l'exercice précédent), au moins, doit être inscrit dans les comptes financiers. Si la différence entre le montant passif et l'insuffisance de couverture effective dépasse la marge prévue par les RPC 16 (montant s'écartant de plus de 10% de la fortune de prévoyance ou des engagements de prévoyance), celle-ci doit être inscrite dans le compte de résultat et être amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs (dans le cas des CFF, 15 ans).

Assainissement du secteur de l'énergie. En 2001, le secteur de l'énergie avait été assaini dans le cadre du désendettement de la SA CFF au 1^{er} janvier 1999 et de la conversion de l'ancienne régie fédérale en une société anonyme de droit public. La stratégie suivante avait été décidée en concertation avec la Confédération:

- a) recentrage de la SA CFF sur la production de courant de traction (16 ²/₃ Hz) et optimisation de l'exploitation dans ce domaine;
- b) vente des participations dans les entreprises produisant du courant industriel (50 Hz).

La Confédération a assaini ce secteur en tenant compte des produits des ventes escomptés et des possibilités d'optimisation dans le domaine du courant de traction. Conformément à la stratégie arrêtée, les participations dans les centrales nucléaires de Leibstadt et de Gösgen-Däniken ainsi que dans Electra-Massa AG, à Naters, ont été liquidées en 2001. En 2002, la participation dans ENAG (Energiefinanzierungs AG, Schwyz) a également été vendue. La provision résiduelle de 687,7 millions de francs pour l'assainissement du secteur de l'énergie doit couvrir la différence entre les coûts de production d'énergie effectifs et le prix du marché pendant les quelque trente années à venir.

Atteintes à l'environnement. Une expertise externe a déterminé pour la SA CFF la nécessité de constituer une provision de 393 millions de francs au 1^{er} janvier 1999 au titre des atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais de comptabiliser dans un premier temps 110 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. Après la dissolution complète de cette provision, les coûts dépassant ce montant seront pris en charge par la Confédération dans le cadre des conventions sur les prestations.

1 Produits du trafic

M CHF	2002	2001
Trafic voyageurs	1 799,2	1 713,4
Trafic marchandises	0,7	1,0
Prestations ferroviaires	148,7	202,0
Infrastructure	157,7	195,1
Produits du trafic	2 106,3	2 111,5

Les produits du trafic ont atteint pratiquement le même niveau qu'en 2001, soit 2,1 milliards de francs. Le produit du trafic voyageurs est en hausse d'environ 5% à 1,8 milliard de francs. Le nombre de voyageurs transportés a progressé de 5,3%, en grande partie grâce aux quelque 3,5 millions de visiteurs d'Expo.02 acheminés en train. En 2002, les prestations ferroviaires vendues aux tiers et aux sociétés du groupe ont diminué. Le repli des prestations fournies dans le domaine de l'infrastructure s'explique principalement par la diminution des sillons vendus à CFF Cargo SA, qui a transporté moins de marchandises en raison de la morosité conjoncturelle qui sévit en Europe et des interruptions du trafic sur l'axe Nord-Sud.

2 Indemnités compensatoires

M CHF	2002	2001
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	313,4	322,8
Cantons	188,1	211,3
Contributions de tiers	0,1	2,4
Total des indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	501,6	536,5
Subventions concernant le prix des sillons dans le cadre du trafic marchandises pour le trafic combiné	32,7	37,4
./.. écart avec l'exercice 2000	0,0	-17,0
pour les autres trafics marchandises	59,3	61,9
Total des subventions concernant le prix des sillons	92,0	82,3
Indemnités compensatoires	593,6	618,8

Dans le trafic voyageurs régional, les trains-kilomètres ont augmenté d'environ 1,5 million par rapport à 2001, tandis que les indemnités compensatoires ont diminué de 4,9 millions de francs, compte tenu de la nouvelle manière de comptabiliser la participation à raison des avantages pour la Communauté de transports zurichoise (voir ci-dessous). Ainsi, les indemnités compensatoires par train-kilomètre se sont repliées de 9,95 francs en 2001 à 9,60 francs en 2002.

La Confédération a versé une indemnité compensatoire supplémentaire de 0,2 million de francs pour le trafic voyageurs régional, afin de couvrir les coûts liés au transport accompagné des véhicules à moteur pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard.

En 2002, la pratique concernant la comptabilisation des indemnités compensatoires versées par la Confédération en faveur de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) a été modifiée, en application d'une directive de l'Office fédéral des transports (OFT). Auparavant, les subventions allouées à la ZVV étaient directement déduites des prestations de la Confédération destinées aux infrastructures (voir remarque 7). Cette modification entraîne une diminution des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic voyageurs régional. Pour l'exercice 2002, la part ZVV s'élève à 30 millions de francs.

3 Produits résultant de la location d'immeubles

Ce poste comprend les revenus issus de la location des immeubles du portefeuille immobilier des CFF.

4 Produits accessoires

M CHF	2002	2001
Personnel détaché	4,7	4,4
Prestations de services	152,0	187,2
Travaux de maintenance et d'entretien	171,8	139,4
Produits résultant de la location	50,3	16,9
Ventes d'énergie	53,5	89,7
Opérations de change	41,9	50,6
Commissions	106,8	84,1
Matériel et imprimés	42,4	21,1
Participations financières	76,9	40,5
Autres produits accessoires	78,2	59,9
Produits accessoires	778,5	693,8

La hausse des produits accessoires est due non seulement à l'évolution de l'activité normale, mais aussi et surtout à divers facteurs exceptionnels, notamment aux prestations supplémentaires fournies durant Expo.02 (prestations de services, maintenance, commissions, imprimés et autres produits accessoires).

Le décompte des voitures étant désormais entièrement comptabilisé à la valeur brute, les produits résultant de la location ont augmenté. En contrepartie, les charges de véhicules ont augmenté du même montant (voir remarque 11).

L'aliénation de participations dans des compagnies d'électricité a entraîné une diminution de la quantité d'énergie produite et par conséquent de l'énergie excédentaire pouvant être vendue.

L'accroissement des participations financières résulte de l'augmentation des taxes perçues auprès des voyageurs sans titre de transport valable et des participations aux frais de publicité et de marketing liés à la vente des abonnements généraux et demi-tarif.

5 Autres produits

Les autres produits englobent notamment la facturation des prestations du groupe en faveur de CFF Cargo SA. C'est aussi par le biais de ce poste que les provisions constituées pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché sont dissoutes.

6 Prestations propres

M CHF	2002	2001
Investissements	343,9	388,8
Etablissement de stocks	204,1	187,8
Prestations propres	548,0	576,6

La diminution des investissements s'explique par un volume moins important de prestations propres dans le cadre de la réalisation de la 1^{re} étape de Rail 2000. En revanche, Expo.02 a exigé la fourniture de prestations supplémentaires dans le domaine du service du matériel roulant, ce que reflète la progression des prestations propres pour l'établissement de stocks.

7 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure

M CHF	2002	2001
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	810,0	777,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	494,0	484,0
Participation à raison des avantages ZVV	0,0	-35,6
Contribution pour l'offre de remplacement des CFF pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	2,9	0,0
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 306,9	1 225,4

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements et les investissements non activés concernant les infrastructures existantes et les nouvelles infrastructures. Leur montant a crû de 33 millions de francs en raison de l'ampleur des investissements (notamment Rail 2000). Les contributions à l'exploitation de l'infrastructure, destinées à l'entretien courant et à l'exploitation de l'infrastructure, ont également augmenté.

Pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard, les CFF ont exploité la chaussée roulante entre Brunnen SZ et Lugano ainsi que le ferroutage entre Göschenen et Airolo. La Confédération a compensé les frais non couverts liés à cette offre (2,9 millions de francs) par une contribution à fonds perdu pour les coûts non activés engendrés par l'adaptation des installations de chargement des voitures (2,2 millions) et par l'exploitation du ferroutage (0,7 million). Elle a également versé une contribution de 0,2 million de francs au titre des prestations du personnel (voir remarque 2).

Les véhicules moteurs du service des travaux devront également être équipés du système de contrôle-commande ERTMS (European Rail Traffic Management System) qu'il est prévu d'installer sur les nouveaux tronçons. La Confédération a versé une contribution non remboursable de 15,2 millions de francs (TVA déduite) à ce titre, sur la base de la convention de financement conclue conformément à l'art. 56 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF).

Les prestations de la Confédération englobent les contributions à l'infrastructure de la Communauté de transports zurichoise (ZVV). Cette somme n'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, elle est reversée directement à la ZVV. Dorénavant, les paiements à la ZVV seront comptabilisés par le biais des indemnités compensatoires versées par les cantons, comme le demande l'Office fédéral des transports (OFT) (voir remarque 2).

8 Déductions sur les produits

La diminution des déductions sur les produits se justifie par la baisse du solde des bénéfiques et des pertes de cours ainsi que par la variation du ducroire.

9 Charges de matières

La hausse des charges de matières est due au besoin accru de pièces de rechange induit par les transports effectués dans le cadre d'Expo.02 ainsi qu'à l'utilisation de pièces détachées plus complexes et plus chères pour le nouveau parc de véhicules ICN et IC2000 – en particulier le matériel destiné aux véhicules moteurs, aux voitures et aux machines.

10 Charges de personnel

M CHF	2002	2001
Charges de personnel (salaires)	2 107,5	2 091,2
Charges sociales	301,4	265,6
Autres charges de personnel	79,8	48,9
Charges de personnel	2 488,7	2 405,7

Les charges salariales ont augmenté de 16,3 millions de francs par rapport à 2001. L'effectif n'ayant pratiquement pas changé, cette hausse est due pour l'essentiel aux augmentations de salaire consenties en 2002 et à l'indemnisation des prestations supplémentaires fournies par le personnel durant Expo.02.

L'accroissement des charges sociales est imputable à l'augmentation des contributions à la prévoyance professionnelle en raison des cotisations pour augmentation de gain, à des retraites administratives et à des rachats dans la Caisse de pensions en 2002.

Début 2002, le domaine de l'apprentissage a été transféré dans la communauté de formation «login» mise sur pied par les CFF et le BLS: tous les apprentis suivant une formation reconnue par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) ont été transférés dans cette communauté. Les coûts liés à «login» sont inclus dans les autres charges de personnel. Ce poste englobe aussi les loyers pour le personnel auxiliaire engagé pendant Expo.02 ainsi que le bonus pour l'Exposition nationale versé sous forme de chèques Reka au personnel des CFF.

11 Autres charges d'exploitation

M CHF	2002	2001
Loyer pour immobilisations corporelles	23,1	17,3
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	196,4	176,3
Charges de véhicules	62,9	37,2
Assurances-choses, droits, taxes	55,6	53,4
Charges d'énergie, évacuation des déchets	181,9	229,1
Charges d'administration et d'informatique	211,8	216,3
Dépenses publicitaires	52,8	43,1
Autres charges d'exploitation	21,5	102,5
Charges pour prestations d'exploitation	232,8	225,7
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires	45,7	57,6
Autres charges d'exploitation	1 084,5	1 158,5

La baisse des autres charges d'exploitation s'explique en partie par la modification du principe de comptabilisation concernant la valeur comptable résiduelle issue de l'aliénation d'actifs immobilisés. Dorénavant, celle-ci ne sera plus inscrite dans les autres charges d'exploitation, mais dans les amortissements (voir remarque 12).

La sollicitation accrue du matériel roulant pendant Expo.02 a nécessité des travaux de maintenance supplémentaires qui ont engendré une augmentation des prestations fournies par des tiers.

Les charges de véhicules, qui incluent désormais la valeur brute du décompte des voitures, se sont accrues. En contrepartie, les produits résultant de la location ont aussi augmenté (voir remarque 4).

50

La diminution des quantités d'énergie achetée et donc des coûts d'approvisionnement, par suite de l'aliénation des participations dans les compagnies d'électricité, s'est traduite par un repli des charges d'énergie. En contrepartie, les ventes d'énergie ont aussi baissé (voir remarque 4).

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires sont principalement liées aux dispositions appliquées aux entreprises de transports publics. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, la SA CFF applique une réduction représentant 2,7% des indemnités compensatoires encaissées. Etant donné que les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, cette réglementation est sans incidence sur le compte de résultat.

12 Amortissements

M CHF	2002	2001
Dépréciations sur participations	168,4	9,2
Amortissements sur immobilisations corporelles	943,1	892,9
Amortissements sur immobilisations incorporelles	42,6	1,4
Amortissement sur les valeurs comptables résiduelles	73,5	0,0
Amortissements	1 227,6	903,5

Les dépréciations sur participations comprennent la correction de valeur sur les participations dans CFF Cargo SA (156 millions de francs) et RailLink SA (2 millions) ainsi que le relèvement de la correction de valeur sur les prêts accordés aux coopératives d'habitation des cheminots (9,5 millions).

L'augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles reflète la progression des immobilisations corporelles induite par les investissements réalisés dans le cadre de Rail 2000 et par les achats de nouveau matériel roulant.

Pendant l'exercice sous revue, les logiciels ont été transférés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles, entraînant un accroissement notable des amortissements sur immobilisations incorporelles.

En 2001, l'amortissement sur les valeurs comptables résiduelles issues de l'aliénation d'actifs immobilisés était comptabilisé dans les autres charges d'exploitation (voir remarque 11).

13 Charges d'investissement non activées

L'accroissement des charges d'investissement non activées traduit l'accélération de la procédure de décompte final des projets achevés.

14 Engagements de prévoyance RPC 16

La provision RPC 16 a dû être augmentée de 183 millions de francs à charge du compte de résultat en raison de la forte augmentation du découvert de la Caisse de pensions induite par la morosité des marchés financiers (voir remarque 0 et remarque 34 des comptes du groupe, paragraphe «Prévoyance professionnelle»).

15 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Ces bénéfices sont issus de l'aliénation de participations, en particulier d'une nouvelle tranche de la participation dans TDC Switzerland AG, et de la vente d'immobilisations corporelles.

16 Produits exceptionnels

M CHF	2002	2001
Dissolution des provisions pour joint-venture	0,0	42,0
Dissolution des provisions pour la création de CFF Cargo SA	59,0	0,0
Assainissement du secteur de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	0,0	1 199,7
Autres produits exceptionnels	23,6	84,1
Produits exceptionnels	82,6	1 325,8

Les provisions de 59 millions de francs constituées au titre de la création de CFF Cargo SA ne sont plus nécessaires à l'exploitation et ont pu être dissoutes. La valeur de la participation dans CFF Cargo SA a été corrigée de 156 millions de francs selon la méthode de mise en équivalence (voir remarque 12).

Les autres produits exceptionnels englobent la dissolution d'autres provisions constituées durant les périodes antérieures et devenues inutiles.

17 Charges exceptionnelles

M CHF	2002	2001
Assainissement du secteur de l'énergie (amortissements, constitution de provisions)	0,0	1 199,7
Autres charges exceptionnelles	4,0	105,1
Charges exceptionnelles	4,0	1 304,8

Les charges exceptionnelles élevées de l'exercice précédent, dues au report des coûts liés à l'assainissement du secteur de l'énergie depuis le bilan d'ouverture, étaient compensées par un produit exceptionnel de même ampleur, annulant ainsi leur incidence sur le compte de résultat.

18 Chance

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration du personnel dont le poste a été supprimé dans le cadre de mesures de rationalisation ou de restructuration. La baisse de ces charges s'explique par la diminution du nombre de personnes concernées.

19 Produits financiers

M CHF	2002	2001
Tiers	90,0	69,6
Sociétés du groupe	21,2	10,5
Sociétés associées	12,1	24,0
Actionnaire	3,0	13,9
Autres produits financiers	29,6	23,6
Produits financiers	155,9	141,6

20 Charges financières

M CHF	2002	2001
Tiers	167,8	146,9
Sociétés du groupe	1,5	1,4
Sociétés associées	0,0	0,4
Actionnaire	51,6	95,9
Autres charges financières	17,6	9,3
Charges financières	238,5	253,9

Les charges financières pour financement par des tiers comprennent principalement le service des dettes envers Eurofima. L'augmentation résulte de la souscription de nouveaux prêts et leasings.

La diminution progressive de la dette envers la Confédération, contractée pour financer le déficit existant depuis la création de la Caisse de pensions des CFF, se traduit par une réduction des charges financières envers l'actionnaire (Confédération).

21 Charges d'impôts

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts.

22 Perte/Bénéfice de l'exercice

M CHF	2002	2001
Bénéfice résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires selon l'art. 64 LCdF		
– Infrastructure	82,4	132,7
– Trafic voyageurs régional	3,6	10,5
Perte/Bénéfice résultant des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	-104,3	180,9
Perte/Bénéfice de l'exercice	-18,3	324,1

23 Créances résultant de ventes et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
- envers des tiers	408,4	505,1
- envers des sociétés du groupe	91,5	384,6
- envers des sociétés associées	7,0	27,4
Corrections de valeur	-28,2	-31,9
Créances résultant de ventes et de prestations de services	478,7	885,2

La diminution des créances résultant de ventes et de prestations de services envers des tiers reflète l'intensification de la gestion des débiteurs. Le repli des créances envers des sociétés du groupe est dû à la compensation périodique des paiements.

24 Stocks et travaux en cours

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Stocks	424,3	370,6
Travaux en cours	30,6	24,8
Corrections de valeur	-195,6	-180,0
Stocks et travaux en cours	259,3	215,4

Les stocks et travaux en cours ont augmenté principalement sous l'effet de l'accroissement de la production de stocks destinés à l'entretien du matériel roulant. Le relèvement des corrections de valeurs est dû aux réévaluations de l'augmentation des stocks.

25 Immobilisations financières

M CHF	Titres à long terme	Participations	Créances à long terme envers des tiers	Créances à long terme envers des sociétés du groupe	Créances à long terme envers des sociétés associées	Créances à long terme envers l'actionnaire	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2002	533,5	1 105,5	601,7	10,9	414,9	2 606,8	5 273,3
Augmentation	86,2	69,8	46,1	93,3	0,0	0,0	295,4
Diminution	0,0	-49,5	-22,3	-3,5	-365,0	-850,0	-1 290,2
Etat au 31.12.2002	619,7	1 125,9	625,5	100,7	49,9	1 756,8	4 278,5
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2002	0,0	-60,6	-32,1	-1,5	0,0	0,0	-94,2
Augmentation	0,0	-158,9	-9,5	0,0	0,0	0,0	-168,4
Diminution	0,0	5,4	0,0	1,5	0,0	0,0	6,9
Etat au 31.12.2002	0,0	-214,1	-41,6	0,0	0,0	0,0	-255,7
Valeur comptable nette							
au 31.12.2002	619,7	911,7	583,9	100,7	49,9	1 756,8	4 022,8

L'augmentation enregistrée au niveau des titres à long terme est due au réinvestissement du produit des titres, en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

L'augmentation de 69,8 millions de francs des participations comprend l'augmentation de capital de Turbo AG, l'achat de la participation dans Passaggio Rail SA et l'échange d'actions de RailAway SA. La diminution recouvre la vente d'une partie de la participation dans TDC Switzerland AG ainsi que l'aliénation de participations dans les ports francs de Zurich et de Bâle. En outre, la participation dans la compagnie d'électricité ENAG a été liquidée dans le cadre de l'assainissement du secteur de l'énergie.

Le repli de 365 millions de francs des créances à long terme envers des sociétés associées comprend la créance envers ENAG, qui s'est éteinte avec la vente de la participation.

Les créances à long terme envers l'actionnaire ont diminué conformément au plan de financement convenu en 1999 avec la Confédération, lors de la création de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 31).

26 Immobilisations corporelles et infrastructures en construction

M CHF	Véhicules (contrats de leasing compris)	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire	Autres immo- bilisations corporelles	Terrains	Bâtiments	Total immo- bilisations corporelles	Infrastruc- tures en construction et acomptes	Total
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2002	7 616,8	11 252,3	4 014,1	1 430,1	3 190,7	27 504,0	6 626,1	34 130,1
Investissements	76,2	31,1	11,8	21,7	2,7	143,5	2 483,4	2 626,9
Transferts des infrastructures en construction vers les immob. corp.	326,0	936,0	213,2	5,8	106,7	1 587,6	-1 587,6	0,0
Créance d'investissements	-1,0	-76,5	-14,6	-0,1	-7,9	-100,0	0,0	-100,0
Diminution des immobilisations	-93,9	-330,7	-320,5	-13,1	-77,7	-835,9	-433,2	-1 269,2
Transferts	0,0	58,7	-236,3	0,0	0,0	-177,6	-13,8	-191,3
Etat au 31.12.2002	7 924,2	11 871,0	3 667,6	1 444,4	3 214,5	28 121,7	7 074,9	35 196,5
dont contrats de leasing	1 992,1					1 992,1		1 992,1
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2002	-4 070,7	-3 865,3	-3 069,9	-22,1	-1 499,2	-12 527,2	-1 043,9	-13 571,2
Augmentation	-276,6	-358,8	-97,5	0,0	-56,2	-789,1	-154,1	-943,1
Diminution	90,5	277,6	283,6	0,3	58,0	710,0	52,4	762,4
Transferts	0,0	-58,7	111,9	0,0	0,0	53,1	0,0	53,1
Etat au 31.12.2002	-4 256,8	-4 005,3	-2 771,8	-21,8	-1 497,3	-12 553,2	-1 145,6	-13 698,8
dont contrats de leasing	-587,6					-587,6		-587,6
Valeur comptable								
nette au 31.12.2002	3 667,4	7 865,7	895,7	1 422,5	1 717,2	15 568,5	5 929,3	21 497,8
dont contrats de leasing	1 404,5					1 404,5		1 404,5

Les logiciels, comptabilisés jusqu'à présent dans les immobilisations corporelles, figurent désormais sous les immobilisations incorporelles.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable servant à financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 22 millions de francs (2001: 16,7 millions).

Les autres immobilisations corporelles englobent l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation.

27 Immobilisations incorporelles

M CHF	Droits	Logiciels	Total
Coût d'acquisition			
Etat au 1.1.2002	87,8	0,0	87,8
Augmentation	0,0	16,8	16,8
Diminution	0,0	-19,5	-19,5
Transferts	13,8	177,6	191,3
Etat au 31.12.2002	101,6	174,8	276,4
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.2002	-14,1	0,0	-14,1
Augmentation	-1,7	-40,8	-42,6
Diminution	0,0	1,4	1,4
Transferts	0,0	-53,2	-53,1
Etat au 31.12.2002	-15,8	-92,5	-108,4
Valeur comptable nette au 31.12.2002	85,8	82,3	168,0

La progression des immobilisations incorporelles est due essentiellement à l'intégration des logiciels, comptabilisés jusqu'à présent dans les immobilisations corporelles.

28 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
- envers des tiers	649,6	875,8
- envers des sociétés du groupe	21,5	183,2
- envers des sociétés associées	3,2	0,0
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	674,3	1 059,0

Les dettes résultant d'achats et de prestations de services englobent également des dettes envers des chemins de fer suisses et étrangers à hauteur de 165 millions de francs.

Le repli des dettes envers des sociétés du groupe est dû aux compensations périodiques (voir remarque 22).

29 Passifs de régularisation

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Titres de transport	341,4	298,6
Charges financières	34,3	43,8
Vacances et heures supplémentaires	0,0	132,6
Autres	407,2	376,7
Passifs de régularisation	782,9	851,7

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif, les RailBons et les abonnements de parcours. L'augmentation des régularisations est due au lancement de l'abonnement demi-tarif valable 3 ans et à la progression des abonnements généraux. La régularisation ne porte pas sur les titres de transport individuels.

Les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires sont à présent comptabilisés dans les provisions à court terme (voir remarque 32).

30 Dettes financières à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes bancaires	32,8	34,5
Dettes résultant de contrats de leasing	2 527,9	1 888,8
Caisse du personnel	1 370,3	1 371,7
Dettes financières à long terme	3 931,0	3 295,0

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par Eurofima.

L'augmentation des dettes résultant de contrats de leasing est due, d'une part, à la souscription d'un leasing financier (550 millions de francs) pour l'acquisition de nouveaux trains pendulaires et, d'autre part, à la capitalisation des charges financières des contrats en cours.

31 Autres dettes à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts à long terme à des tiers	11,8	12,5
Dettes envers des sociétés du groupe	52,4	103,2
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	7 985,3	8 115,3
Autres dettes à long terme	8 049,5	8 231,0

Pendant l'exercice sous revue, la SA CFF a obtenu des prêts supplémentaires de la Confédération pour un montant global de 720 millions de francs, à savoir 662 millions pour la réalisation du projet Rail 2000 et 58 millions pour couvrir les besoins de base concernant les investissements dans le domaine de l'infrastructure. Par ailleurs, conformément au plan de financement conclu lors de la création de la Caisse de pensions des CFF, les dettes envers la Confédération ont diminué de 850 millions de francs. Les comptes du groupe comportent une liste détaillée des dettes envers l'actionnaire (voir remarque 36).

Endettement net

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes financières à court terme	3,1	43,9
Dettes financières à long terme	3 931,0	3 295,0
Autres dettes à long terme	8 049,5	8 231,0
Total dettes financières	11 983,6	11 569,9
./. Liquidités, titres et placements en valeurs mobilières	-1 456,2	-1 075,8
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-1 756,8	-2 606,8
Endettement net	8 770,6	7 887,3
Variation par rapport à l'exercice précédent	883,3	-874,4

L'endettement net de la SA CFF s'est accru de 883,3 millions de francs en 2002. Cette hausse est due pour l'essentiel aux fonds levés auprès de la Confédération (720 millions de francs) dont il a été question précédemment. Les fonds issus des nouveaux contrats de leasing (voir remarque 30) sont encore en grande partie inscrits dans les liquidités et ne se répercutent donc pas encore entièrement sur l'endettement net.

32 Provisions

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Provisions à court terme	298,2	183,3
Provisions à long terme	2 303,5	2 592,0
Provisions	2 601,7	2 775,3

M CHF	Engagements de prévoyance RPC 16	Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	Atteintes à l'environnement	Assainissement du secteur de l'énergie	Vacances/Heures supplémentaires	Autres provisions	Total
Etat au 1.1.2002	650,0	329,5	104,9	958,3	0,0	732,5	2 775,3
Constitution (nette)	183,0	0,0	0,0	0,0	2,5	35,2	220,7
Utilisation	0,0	-88,9	-8,9	-270,6	-2,8	-140,5	-511,8
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	137,7	-20,2	117,5
Situation au 31.12.2002	833,0	240,6	96,0	687,7	137,4	607,0	2 601,7

Les comptes du groupe fournissent de plus amples informations au sujet des provisions pour les engagements de prévoyance RPC 16. Les provisions de 833 millions de francs inscrites au bilan de la SA CFF sont identiques à celles constituées à ce titre dans les comptes du groupe (voir remarque 0).

Les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pensions des CFF qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2001 ont droit au même traitement que les bénéficiaires de rente de la Caisse fédérale de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne peut compenser le renchérissement que si sa situation financière le permet. En cas d'insuffisance de couverture, il revient à l'employeur de prendre en charge la compensation obligatoire du renchérissement à l'égard des destinataires de la Caisse. Les provisions ont été utilisées à hauteur de 88,9 millions de francs pour l'année 2002.

Les opérations de dépollution se sont poursuivies et 8,9 millions de francs ont été prélevés sur les provisions pour financer les mesures prises en 2002. La remarque 0 fournit de plus amples informations au sujet des atteintes à l'environnement.

Suite à la vente de la participation dans ENAG (Energiefinanzierungs AG, Schwyz; production de courant industriel 50 Hz), la provision constituée à ce titre a pu être liquidée. La provision constituée pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché a également été dissoute. La provision résiduelle de 687,7 millions de francs pour l'assainissement du secteur de l'énergie doit servir à compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché des entreprises produisant du courant de traction (16 ²/₃ Hz).

Jusqu'à présent, les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires étaient comptabilisés dans les passifs de régularisation (voir remarque 29).

Les autres provisions contiennent essentiellement des provisions pour l'entretien du matériel roulant, des provisions d'assurance pour les sinistres, des provisions constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles, des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

33 Bénéfice résultant du bilan

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Bénéfice reporté		
affecté selon l'art. 64 LCdF	446,7	303,5
non affecté selon l'art. 64 LCdF	143,9	-37,0
Total bénéfice reporté	590,6	266,5
Perte/Bénéfice de l'exercice		
affecté selon l'art. 64 LCdF	86,0	143,2
non affecté selon l'art. 64 LCdF	-104,3	180,9
Total perte/bénéfice de l'exercice	-18,3	324,1
Total bénéfice résultant du bilan avant affectation selon l'art. 64 LCdF	572,3	590,6

Le bénéfice résultant du bilan se monte à 572,3 millions de francs. Il se compose de la perte de l'exercice courant, soit 18,3 millions de francs, et du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 590,6 millions de francs. Conformément à l'art. 64 de la loi sur les chemins de fer, il englobe une réserve à hauteur de 532,8 millions de francs.

34 Remarques d'ordre juridique

(Dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

34.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Cautionnements et garanties	332,2	127,4
Clauses de responsabilité statutaires	130,0	130,0
Obligations irrévocables d'achat et de financement	15,7	1,1
Engagements résultant du capital social non libéré	147,3	147,3
Total	625,2	405,8

La SA CFF a également des participations dans quelques sociétés simples à responsabilité solidaire. Il s'agit pour l'essentiel de communautés tarifaires et d'associations analogues ainsi que de partenariats et de communautés de travail mis sur pied pour réaliser des projets limités dans le temps.

34.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

34.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes à court terme	0,0	0,5
Total	0,0	0,5

34.4 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Total	69,0	66,0

La SA CFF a externalisé une grande partie des prestations informatiques (centre de calcul, matériel, logiciels, maintenance et réparation) pour les confier à des tiers.

34.5 Principales participations

Nous renvoyons le lecteur à la liste des sociétés du groupe et des sociétés associées (page 38 de l'annexe aux comptes du groupe).

35 Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun